

# **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

## **Commune DE MOLSHEIM**

- I. Le cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- V. Les budgets annexes

## **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 18 novembre 2024 et adopté le 17 décembre 2024 par le conseil municipal.

Le budget est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après son approbation par le conseil municipal.

Il a été élaboré avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (Département, Région, Etat et autres organismes chaque fois que possible).

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## **II. La section de fonctionnement**

### **1. Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux. Pour la ville, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (accueil périscolaire, restauration scolaire, centres de loisirs, structures petite enfance, culture, domaine public, cimetières...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions.

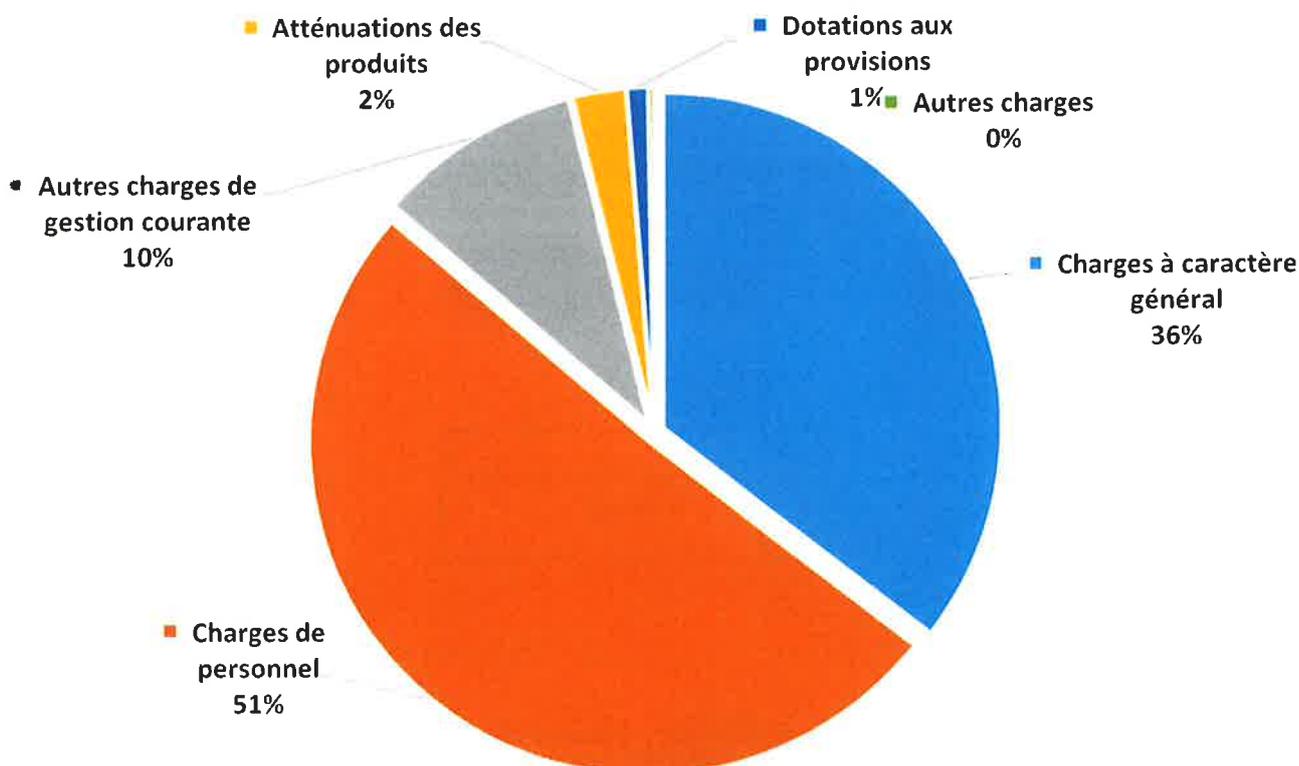
## 2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent **14 765 000 €**, soit une augmentation de 1.85 % par rapport au Budget 2024 (BP+BS+DM1+DM2). Les crédits sont répartis ainsi :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

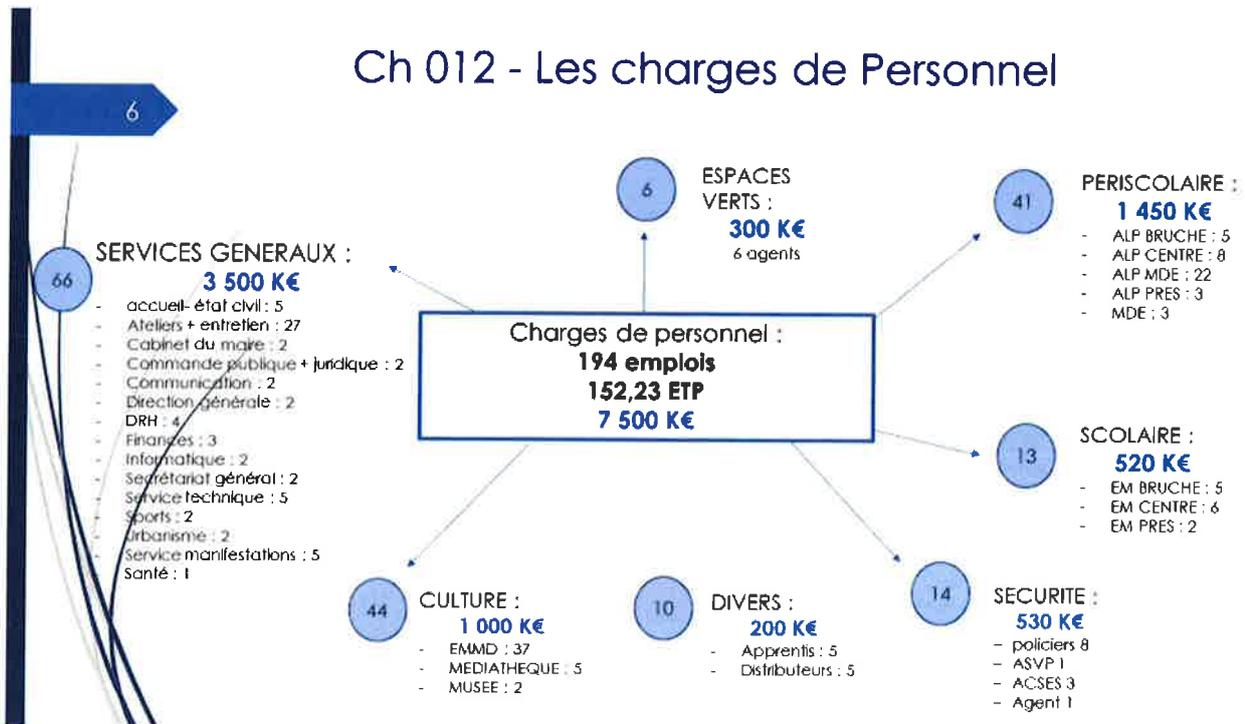
Chap.	Libellé	Budget 2024*	Budget Primitif 2025	Ecart 2025/2024	Ecart %
011	Charges à caractère général	5 002 000,00	5 250 000,00	248 000,00	4,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 300 000,00	7 500 000,00	200 000,00	2,74
014	Atténuation de produits	475 000,00	375 000,00	-100 000,00	-21,05
65	Autres charges de gestion courante	1 533 000,00	1 450 000,00	-83 000,00	-5,41
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>14 310 000,00</b>	<b>14 575 000,00</b>	<b>265 000,00</b>	<b>1,85</b>
66	Charges financières	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>14 500 000,00</b>	<b>14 765 000,00</b>	<b>265 000,00</b>	<b>1,83</b>



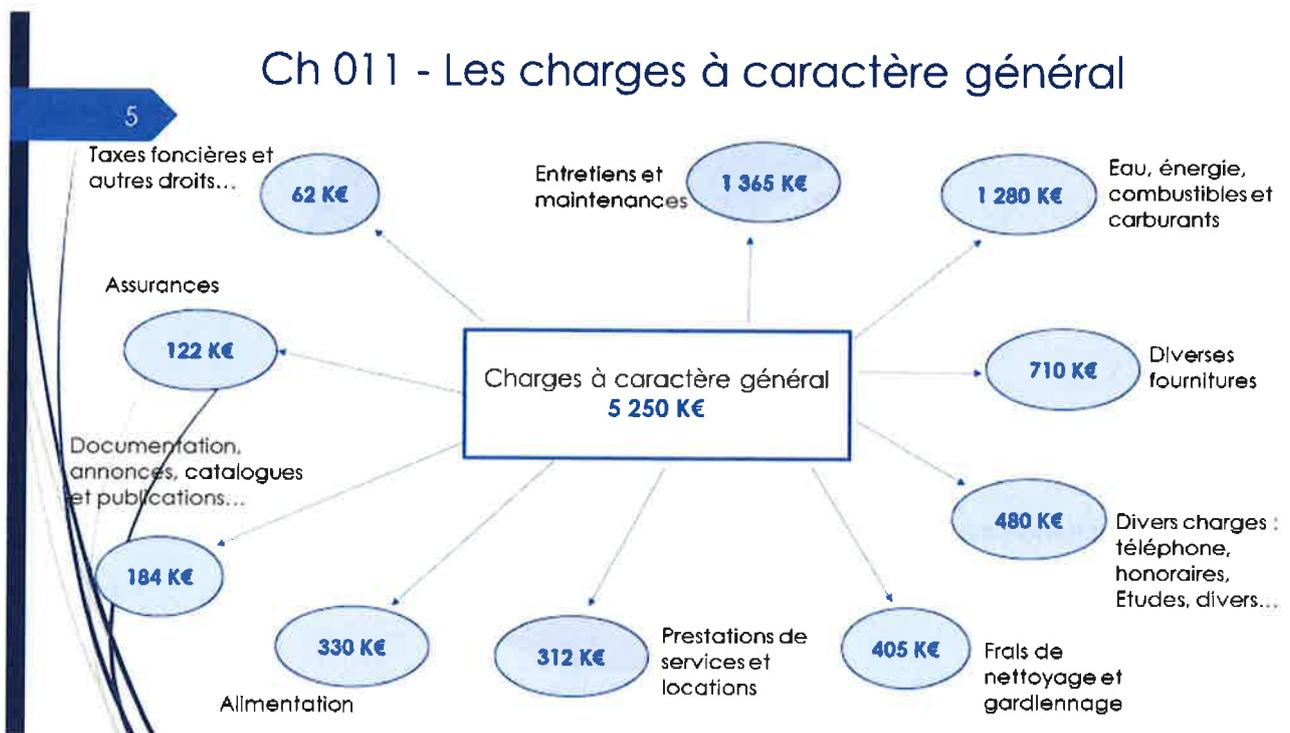
Les principaux postes de dépenses sont :

- Les dépenses de personnel : 51% des dépenses réelles de la commune.
- Les charges à caractère général : 36 % des dépenses réelles de la commune.
- Les autres charges de gestion courante : 10% des dépenses réelles de la commune

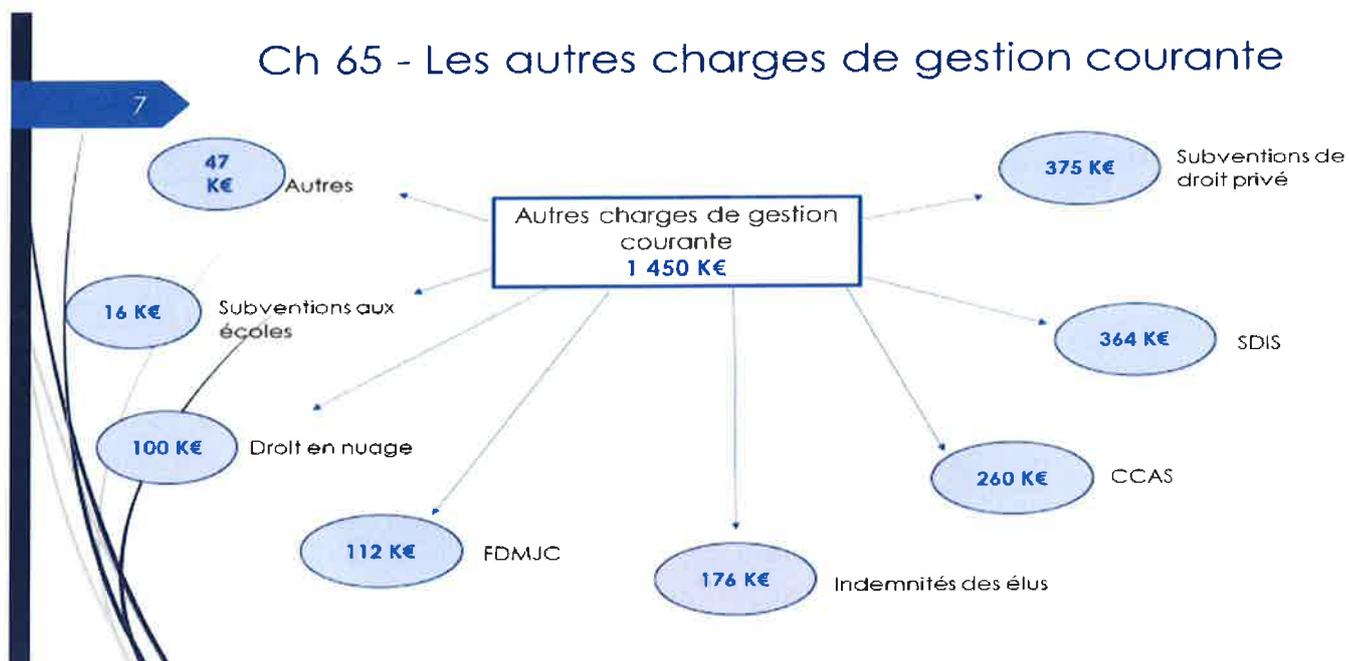
## Ch 012 - Les charges de Personnel



## Ch 011 - Les charges à caractère général



## Ch 65 - Les autres charges de gestion courante



Des écritures d'ordre pour un montant de 2 200 000 € dont un virement de 1 550 000 € à la section d'investissement viennent se rajouter aux dépenses réelles de fonctionnement.

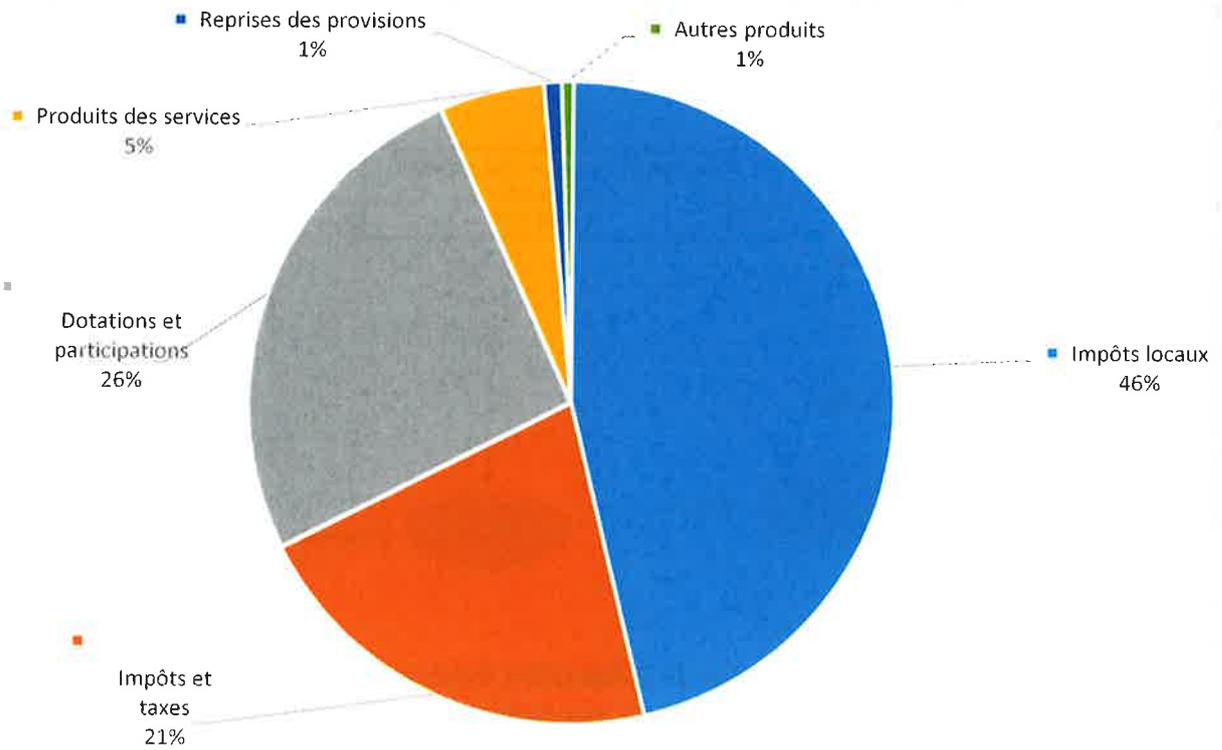
Chap.	Libellé	Budget 2024*	Budget Primitif 2025	Ecart 2025/2024	Ecart %
023	Virement à la section d'investissement	1 777 000,00	1 550 000,00	-227 000,00	-12,77
042	Opérat° ordre transfert entre sections	650 000,00	650 000,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 427 000,00</b>	<b>2 200 000,00</b>	<b>-227 000,00</b>	<b>-9,35</b>

### 3. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

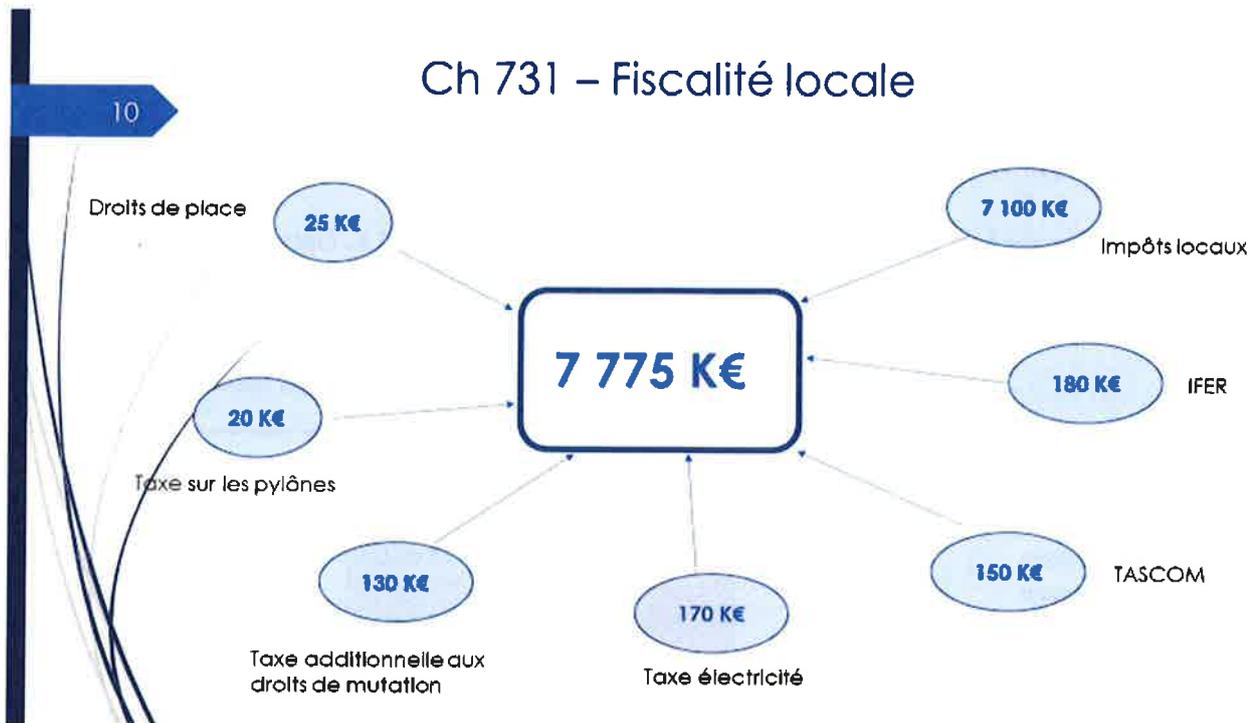
Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 16 815 000 €. Elles sont en très légère augmentation de 0,23 % par rapport au Budget 2024 (BP+BS+DM1+DM2) et sont réparties ainsi :

Chap.	Libellé	Budget 2024*	Budget Primitif 2025	Ecart 2025/2024	Ecart %
013	Atténuation de charges	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	875 000,00	880 000,00	5 000,00	0,57
73	Impôts et taxes	3 584 000,00	3 578 000,00	-6 000,00	-0,17
731	Fiscalité directe	7 657 000,00	7 775 000,00	118 000,00	1,54
74	Dotations et participations	4 391 000,00	4 330 000,00	-61 000,00	-1,39
75	Autres produits de gestion courante	75 000,00	67 000,00	-8 000,00	-10,67
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>16 612 000,00</b>	<b>16 660 000,00</b>	<b>48 000,00</b>	<b>0,29</b>
77	Produits spécifiques	15 000,00	5 000,00	-10 000,00	-66,67
78	Reprises provisions	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>16 777 000,00</b>	<b>16 815 000,00</b>	<b>38 000,00</b>	<b>0,23</b>



Les principaux postes de recettes sont :

- La fiscalité locale : 45.83 % des recettes réelles de la commune (TH, TF, TFNB, CFE,...)
- Les dotations et participations : 25.52 % des recettes réelles de la commune (DGF, DSR,...)
- Les impôts et taxes : 21.09 % des recettes réelles de la commune (CVAE et FNGIR)



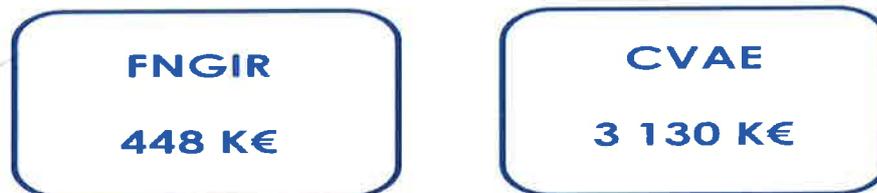
12

## Ch 74 - Les Dotations



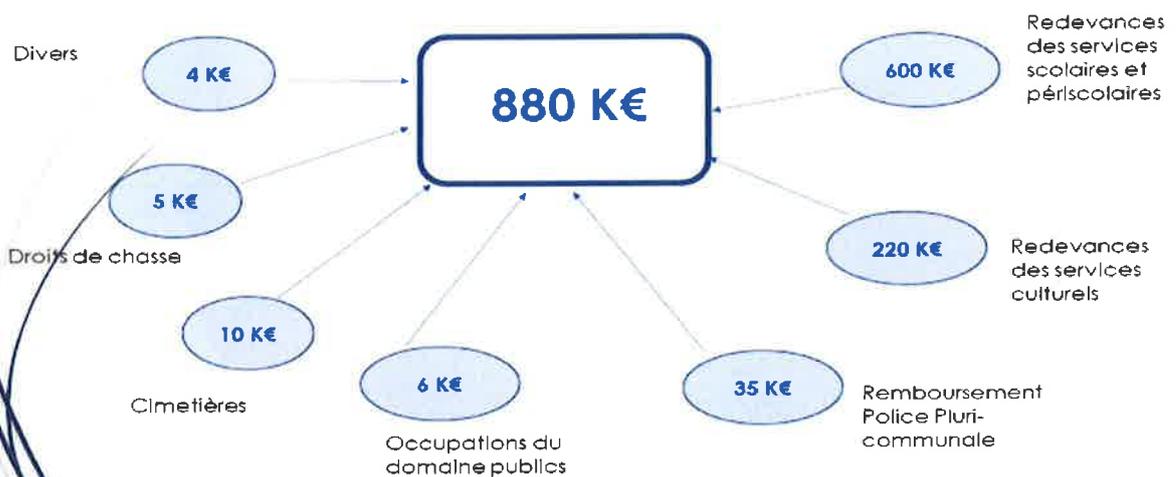
11

## Ch 73 - Impôts et taxes



13

## Ch 70 - Les produits de services



Des écritures d'ordre pour un montant de 150 000 € viennent se rajouter aux recettes réelles de fonctionnement.

Chap.	Libellé	Budget 2024*	Budget Primitif 2025	Ecart 2025/2024	Ecart %
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### III. La section d'investissement

#### 1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

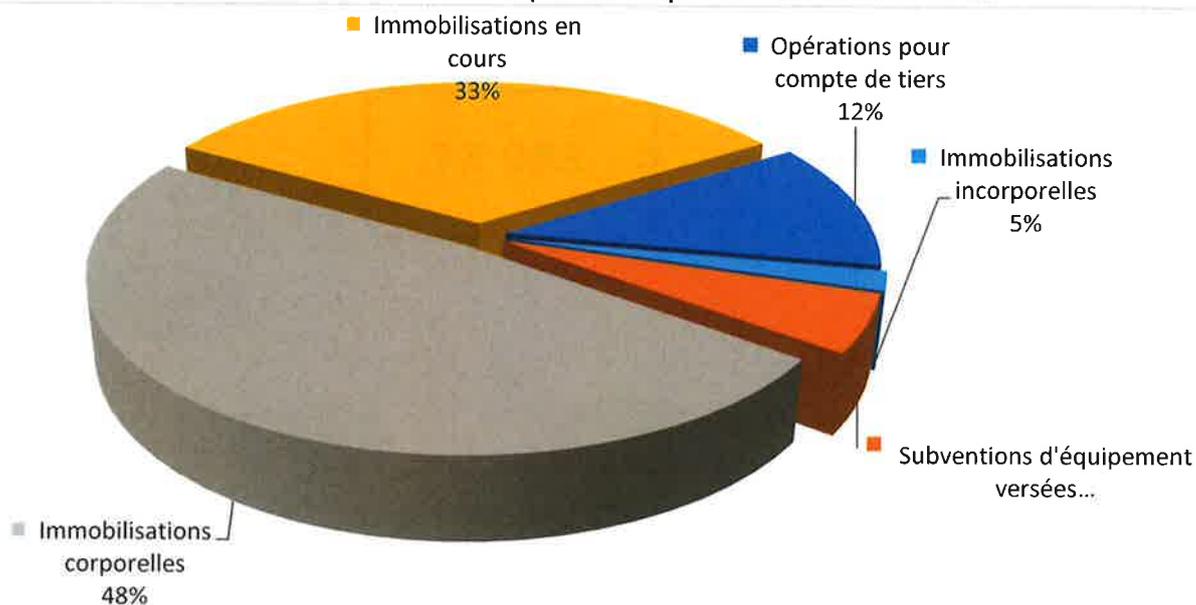
#### 2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses réelles d'investissement 2025 représentent 12 765 000 €, soit une hausse de 10.86 % par rapport au BP 2024. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap.	Libellé	BP 2024	Budget Primitif 2025	Ecart 2025/2024	Ecart %
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	259 250 €	228 200 €	-31 050 €	-11,98%
204	Subventions d'équipement versées	681 650 €	681 650 €	0 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles	6 624 100 €	6 153 150 €	-470 950 €	-7,11%
23	Immobilisations en cours	3 250 000 €	4 202 000 €	952 000 €	29,29%
458	Opérations pour compte de tiers	700 000,00	1 500 000,00	800 000 €	114,29%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>11 515 000,00</b>	<b>12 765 000,00</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>10,86%</b>

Les dépenses réelles d'investissement 2025 se répartissent par secteur comme suit :



Les principaux projets de la Ville de Molsheim pour 2025 sont :

Les projets majeurs en cours et à conclure :

- L'aménagement du quartier Henri MECK
- Le chemin de Dorlisheim
- L'aménagement de la Rue de Saverne
- Le passage à niveau

Les nouveaux projets de voiries :

- Secteur maison de la santé
- Quartier Kling
- Aménagement des rues de Provence, de Savoie, d'Anjou et de Béarn
- Aménagement de la rue d'Alsace
- Parkings des Etudiants
- Enrobés Rues Climont, Guirbaden, Nideck
- Placette Schweisguth
- Parement mur quai des Abattoirs

Le patrimoine et actions culturelles :

- La Chartreuse
- La Poudrière
- Le mur du Parking Kellermann
- Divers travaux dans les bâtiments culturels
- Les remparts
- Le parcours Molsheim au Moyen-âge
- Le passage des Malgré-nous

Les projets sur les bâtiments :

- L'école de la Bruche
- Hangar de stockage atelier
- Divers travaux dans les écoles et MDE
- Centre Socio-culturel
- Hôtel de la Monnaie

Les projets sur les bâtiments sportifs :

- Gymnase Hossenlopp
- Stadium
- Stade du Holzplatz (hors LED)
- Autres bâtiments (pétanque Club, base canoë kayak, aire de jeux)

Les investissements en éclairage

- Eclairage public LED
- Le stade du Holzplatz
- L'Hôtel de la Monnaie
- Autres bâtiments publics

Les autres investissements :

- Subventions (budgets annexes et associations)
- Ad'Ap (Mises aux normes handicapés)
- Décret tertiaire – BACS
- PLU
- Diverses dotations annuelles
- Les opérations pour comptes de tiers
- Les opérations foncières

Les autorisations de programme et crédits de paiement :

Numéro	Libellé programme	Chapitre	Montant Initial	Modification AP en 2025	Montant définitif	Crédit de paiement antérieur (estimatif au 30/11/2024)	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement au-delà de 2025
2013-5	PN Gare	204	2 158 238,00		<b>2 158 238,00</b>	1 726 590,40	431 650,00	
2019-9	Chartreuse	23	1 400 000,00	300 000,00	<b>1 700 000,00</b>	60 000,00	600 000,00	1 040 000,00
2022-13	Ecole maternelle de la Bruche	23	3 800 000,00	1 000 000,00	<b>4 800 000,00</b>	270 000,00	3 000 000,00	1 530 000,00
2020-10	Quartier Henri Meck 2	23	3 100 000,00	150 000,00	<b>3 250 000,00</b>	2 541 000,00	700 000,00	
2023-14	Rue de Saverne	23	1 600 000,00		<b>1 600 000,00</b>	1 484 000,00	2 000,00	
	TOTAL		12 058 238,00	1 450 000,00	<b>13 508 238,00</b>	6 081 590,40	4 733 650,00	2 570 000,00

AP de dépenses imprévues	020	255 300,00
--------------------------	-----	------------

Des écritures d'ordre pour un montant de **1 151 000 €** dont 1 001 000 € d'opérations patrimoniales (remboursement des avances sur Marchés Publics) viennent se rajouter aux dépenses réelles d'investissement.

Chap.	Libellé	BP 2024	Budget Primitif 2025	Ecart 2025/2024	Ecart %
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	150 000,00	150 000,00	0 €	0,00%
041	Opération patrimoniales	500 000,00	1 001 000,00	501 000 €	100,20%
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>650 000,00</b>	<b>1 151 000,00</b>	<b>501 000,00</b>	<b>77,08%</b>

### 3. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent des fonds propres et des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement. Ces recettes ne sont inscrites qu'une fois les subventions notifiées à la ville. Ce montant est donc très faible au stade du budget primitif et ne reflète pas la réalité de la recette.

Les recettes réelles d'investissement 2025 représentent **10 715 000 €**, soit une hausse de 3.28 % par rapport au BP 2024. Les crédits sont répartis ainsi :

Chap.	Libellé	BP 2024	Budget Primitif 2025	Ecart 2025/2024	Ecart %
16	Emprunts et dettes assimilées	7 555 000 €	7 775 000 €	220 000 €	2,91%
10	FCTVA et taxe d'aménagement	400 000 €	550 000 €	150 000 €	37,50%
13	Subventions	0 €	150 000 €	150 000 €	#DIV/0!
024	Produits des cessions	1 720 000 €	740 000 €	-980 000 €	-56,98%
458	Opérations pour compte de tiers	700 000,00	1 500 000,00	800 000 €	114,29%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>10 375 000,00</b>	<b>10 715 000,00</b>	<b>340 000,00</b>	<b>3,28%</b>

A ce jour, une subvention d'investissement est sollicitée auprès de le CAF pour les travaux de la maison du Rott. Les dossiers de demande de subvention se feront tout au long de l'exercice 2025. Les montants de ces recettes seront ajustés au budget supplémentaire ou en décision modificative, en fonction des réponses aux dossiers de demandes formulés par la ville.

Les produits des cessions foncières :

- Terrain de la Maison de la Santé

Des opérations pour compte de tiers (CC) dans les projets :

- L'aménagement du Quartier Henri MECK
- Le chemin de Dorlisheim
- Rue de Lorraine, du Donon, des Chasseurs, de la Fonderie et des Remparts/sports
- L'aménagement du parc de la Commanderie

Un besoin de financement estimatif qui sera revu par la reprise des résultats 2024 en Budget supplémentaire.

**Des écritures d'ordre** pour un montant de **2 200 000 €** dont 1 001 000 € d'opérations patrimoniales (remboursement des avances sur Marchés Publics) ainsi qu'un virement de 1 550 000 € de la section de fonctionnement viennent se rajouter aux recettes réelles d'investissement.

Chap.	Libellé	BP 2024	Budget Primitif 2025	Ecart 2025/2024	Ecart %
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	670 000,00	1 550 000,00	880 000 €	131,34%
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	620 000,00	650 000,00	30 000 €	4,84%
041	Opération patrimoniales	500 000,00	1 001 000,00	501 000 €	100,20%
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 790 000,00</b>	<b>3 201 000,00</b>	<b>1 411 000,00</b>	<b>78,83%</b>

#### IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

##### a) Récapitulatif du Budget 2025 – Budget principal

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	16 965 000 €	16 965 000 €	14 765 000 €	16 815 000 €
+				
<b>CREDITS INVESTISSEMENT</b>	13 916 000 €	13 916 000 €	12 765 000 €	10 715 000 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>30 881 000 €</b>	<b>30 881 000 €</b>	<b>27 530 000 €</b>	<b>27 530 000 €</b>

**b) Principaux ratios 2025 conformément à l'article R2313-1 du CGCT**

Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 558,31 € /habitants
Ratio 2	Produit des impositions directes/population	1 712,27 € /habitants
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 774,67 € /habitants
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut/population	1 347,23 € /habitants
Ratio 5	Encours de dette/population	0,00 € /habitants
Ratio 6	DGF/population	140,90 € /habitants
Ratio 7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	51,14%
Ratio 8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	87,21%
Ratio 9	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnement	75,91%
Ratio 10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0%

**c) Etat de la dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de la dette pour la Ville de Molsheim est à zéro.

**V. Les budgets annexes**

**1- Budget annexe Succession Albert HUTT**

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	10 210 €	10 210 €	7 910 €	10 210 €
+				
<b>CREDITS INVESTISSEMENT</b>	90 000 €	90 000 €	90 000 €	87 700 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>100 210 €</b>	<b>100 210 €</b>	<b>97 910 €</b>	<b>97 910 €</b>

• **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le 6 juin 1986 la Ville a accepté la succession Albert HUTT. Un budget annexe « succession Albert HUTT » a été créé le 7 juin 1987.

L'objectif de ce budget est, dans le respect du legs, d'administrer les valeurs mobilières et fonds de M HUTT.

Ce budget annexe n'a connu aucune variation majeure au cours du temps. Il est traditionnellement excédentaire. Il bénéficie d'une subvention du budget principal à hauteur de l'amortissement des pianos qui sont acquis sur ce budget annexe et qui sont utilisés par l'école municipale de musique, dont le budget relève du budget principal.

**Objectifs 2025** : acquisition d'un piano

- **DEPENSES : 100 210 €**
  - Organisation du Prix Albert HUTT et frais divers
  - Investissement : acquisition d'un piano

- Opérations d'ordre
- **RECETTES : 100 210 €**
  - Produits financiers d'un portefeuille d'actions et d'OAT
  - Dotations et participations (dont amortissement par la ville)
  - Subvention d'équilibre en investissement (revu en BS après affectation des résultats 2024)
  - Opérations d'ordre

## 2- Budget annexe Camping municipal

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	292 500 €	292 500 €	264 500 €	266 100 €
+				
<b>CREDITS INVESTISSEMENT</b>	76 400 €	76 400 €	50 000 €	48 400 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>368 900 €</b>	<b>368 900 €</b>	<b>314 500 €</b>	<b>314 500 €</b>

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « CAMPING MUNICIPAL » a été créé le 24 mars 2005.

La gestion de ce service public industriel et commercial (SPIC) a été effectuée depuis l'origine en régie. Le principe de le confier à un délégataire a été posé par délibération du 3 octobre 2003.

Ce choix de gestion a été décidé au regard des résultats déficitaires de l'exploitation, de la difficulté d'appréhender une gestion privée avec les instruments publics à disposition.

Une première délégation, sous forme d'affermage, a été consentie pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2008 au 30 avril 2010. Elle a été renouvelée, après mise en concurrence, avec le même délégataire sur les périodes 2010 à 2013, puis 2014 à 2018. Début 2017, la Ville a été confrontée à une cessation de fait de la gestion du camping par le délégataire.

Une procédure administrative de résiliation de la gestion déléguée a été mise en œuvre, et à compter de 2018 la Ville a repris la gestion du camping en régie.

Ce budget annexe, qui ne retraçait que les résultats et quelques investissements, a évolué à compter de l'exercice 2018 pour incorporer toutes les écritures d'une gestion en régie.

Le résultat provisoire de l'exercice 2019 fait apparaître un solde positif lié à une saison particulièrement performante. Le chiffre d'affaires est d'environ 230 K€ supérieur aux années précédentes. En 2020 et 2021, la crise sanitaire fait que les saisons estivales du camping sont réduites et occasionnent une baisse du chiffre d'affaire importante. La construction d'un nouvel accueil et l'achat de nouveaux mobil-home sont couverts par le budget principal qui verse une subvention pour couvrir l'investissement et le fonctionnement. Depuis 2022, les saisons font ressortir un chiffre d'affaire en progression. 2024, reste une bonne saison malgré une légère baisse du chiffre d'affaires dû à la météo.

**Objectifs 2025 :** Continuer l'aménagement du Camping

- Diagnostic – Travaux sanitaires
- Aire de vidange
- Couverture de la terrasse

- **DEPENSES : 368 900 €**

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Travaux divers
- Opérations d'ordre et divers

- **RECETTES : 368 900 €**

- Produits de service et taxe de séjour
- Subvention d'équilibre en investissement (revu en BS après affectation des résultats)
- Opérations d'ordre

### 3- Budget annexe Locaux commerciaux

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT</b>	58 000 €	58 000 €	31 100 €	58 000 €
+				
<b>CREDITS INVESTISSEMENT</b>	180 000 €	180 000 €	180 000 €	153 100 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>238 000 €</b>	<b>238 000 €</b>	<b>211 100 €</b>	<b>211 100 €</b>

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « LOCAUX COMMERCIAUX » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est de retracer l'ensemble des opérations sur des locaux commerciaux donnés en location par la Ville. Ce budget, soumis à la TVA, sous-tend une partie de la politique municipale en faveur du commerce du centre-ville.

Les locaux relevant de ce budget sont les suivants :

- Restaurant La Metzsig,
- Maison 12 rue Kellermann (Local des infirmières),
- Le Bâtiment St Martin (Boucherie Muller),
- Les 8 et 9 place de l'Hôtel de Ville (8 à Huit Superette),
- La Dîme
- Le 19 rue de Saverne (nouveau bâtiment 2023)

**Objectifs 2025** : crédits pour fonctionnement et travaux prévisionnels

- Rue de Saverne : travaux de réhabilitation
- La Metzsig : mise en place d'une pompe à chaleur en RDC

- **DEPENSES : 238 000 €**

- Entretien et fournitures
- Investissement : travaux
- Opérations d'ordre

- **RECETTES : 238 000 €**
  - Loyers
  - Remboursement de charges
  - Subvention d'équilibre en investissement (revu en BS après affectation des résultats 2024)
  - Opérations d'ordre

#### 4- Budget annexe Forêt

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	65 000 €	65 000 €	63 500 €	65 000 €
+				
CREDITS INVESTISSEMENT	1 500 €	1 500 €	1 500 €	0 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>66 500 €</b>	<b>66 500 €</b>	<b>65 000 €</b>	<b>65 000 €</b>

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Le budget annexe « FORET COMMUNALE » a été créé le 24 mars 2005.

L'objectif de ce budget est d'isoler toutes les écritures relatives à la forêt placée sous le régime forestier et l'administration de l'ONF, et relevant du domaine privé communal sur le territoire de la commune d'URMATT.

En 2022, la ville s'est engagée sur des travaux liés au dossier de financement « plan de rebond » pour votre forêt communale.

**Objectifs 2025 :** maintien des crédits

- **DEPENSES : 66 500 €**
  - Charges générales (entretien de la forêt)
  - Charges personnels extérieurs (salaire des bucherons)
  - Immobilisations (équilibre de la section)
  - Opération d'ordre (amortissements)
- **RECETTES : 66 500 €**
  - Produits des services (chasse + vente de coupe de bois)
  - Divers
  - Opération d'ordre (amortissements)

#### 5- Budget annexe Réseaux

	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES Hors opérations d'ordre	RECETTES Hors opérations d'ordre
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	46 850 €	46 850 €	5 500 €	18 350 €
+				
CREDITS INVESTISSEMENT	78 500 €	78 500 €	50 000 €	37 150 €
=				
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>125 350 €</b>	<b>125 350 €</b>	<b>55 500 €</b>	<b>55 500 €</b>

- **ORIGINE ET FONCTIONNEMENT**

Un budget annexe « RESEAUX » a été créé le 27 septembre 2010.

Ce budget retrace les opérations liées au déploiement de divers réseaux de communication sur le territoire communal, en particulier le réseau de fibre. La ville, lorsqu'elle aménage des voiries, prévoit systématiquement des fourreaux pris en charge par ce budget annexe. Ces fourreaux permettent le déploiement de la fibre optique par divers opérateurs et par la Ville elle-même.

Gestionnaire d'un réseau de fibre à destination des acteurs institutionnels du territoire, la Ville a pour client la communauté des communes.

Les travaux de dénivellation du passage à niveau ont retardé le bouclage de la fibre sur l'ensemble de notre territoire entre les bâtiments communaux. Celui-ci a été relancé en 2019. Le coût d'investissement important doit être amorti en moins de 8 ans, notamment par des économies sur les matériels et abonnements (vidéo protection, serveurs, etc...).

**Objectifs 2025** : continuer le déploiement de la fibre sur l'ensemble de nos bâtiments

- **DEPENSES : 125 350 €**
  - Charges de fonctionnement
  - Travaux
  - Opérations d'ordre
- **RECETTES : 125 350 €**
  - Produits de gestion
  - Subvention de fonctionnement et d'investissement (revu en BS après l'affectation des résultats 2024)
  - Opérations d'ordre

**Observations :**

Les crédits de l'ensemble des budgets seront revus lors de l'affectation des résultats 2024 en budget supplémentaire courant juin 2025.

Molsheim, le 19/12/2024

Le maire, Laurent FURST

